

		<p>Mission d'AMO RTM / PROGEO Environnement pour PLUi GAM. Mission 1 : réalisation des cartes d'aléas. Dossier d'Arrêt du PLUi - Avis PPA</p>
---	---	---

Commune de Vizille

**Réponse de l'AMO sur les questions relevant des risques naturels,
pour la production des versions 4 destinées au dossier
d'approbation du PLUi**

Avis rédigé dans la cadre de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Grenoble Alpes Métropole, à la demande de la Mission Risques.

<p>Date de visite et validation terrain : sans objet. Date de rédaction : 25/01/2019 Date de diffusion : 30/01/2019</p>	<p style="text-align: center;">Version de document : 1</p>
---	--

Liste de diffusion :	AMO - Rédaction / Vérification :
<p>Alp'Géorisques : Didier Mazet-Brachet GAM : Vincent Boudières ; Amir Strkonjic Progéo Environnement : Gaëlle Verjus RTM : Yannick Robert</p>	<p>Gaëlle VERJUS ; Yannick ROBERT</p> <p>Compléments :</p> <p>--</p>
Mode de diffusion : mël	

Version de carte des aléas prise en compte : **v3 18 avril 2018**

1. Remarques et avis PPA et/ou Commune

Les services de la mairie ont été interpellés par un administré demeurant 83 chemin des Murs à Vizille, signalant une erreur de localisation du fossé sur les parcelles AD305, 306 et 356 (fossé classé en C4, cf extrait de la carte des aléas v3 d'avril 2018 ci-dessous).



2. Réponse AMO

Effectivement, l'axe du fossé n'est pas bien positionné, ni au niveau des parcelles précitées, ni sur sa partie aval. Il convient de mettre à jour la cartographie des aléas pour la v4 en intégrant le tracé ci-dessous (déterminé à partir de l'orthophoto) et une bande de 10m de large en C4 centrée sur cet axe (cf méthodologie générale / marges de recul : 4m minimum à compter des berges, soit 5m par rapport à l'axe, sur chaque rive).

